



36<sup>e</sup>

Congrès National  
de Médecine &  
Santé au Travail

Du 14 au 17 juin 2022  
Palais de la Musique et des  
Congrès de Strasbourg

## Les trajets de réintégration au sein de l'assurance maladie belge : succès ou échec ?

Pr Philippe Mairiaux  
Université de Liège

Collège national de médecine d'assurance sociale en matière d'incapacité de travail

## Déclaration des liens d'intérêts

**Nom du conférencier : Philippe MAIRIAUX, Liège**

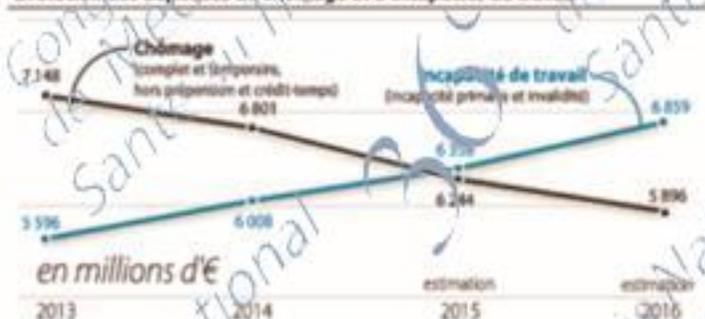
Je n'ai pas de lien d'intérêt potentiel à déclarer

## Plan de la présentation

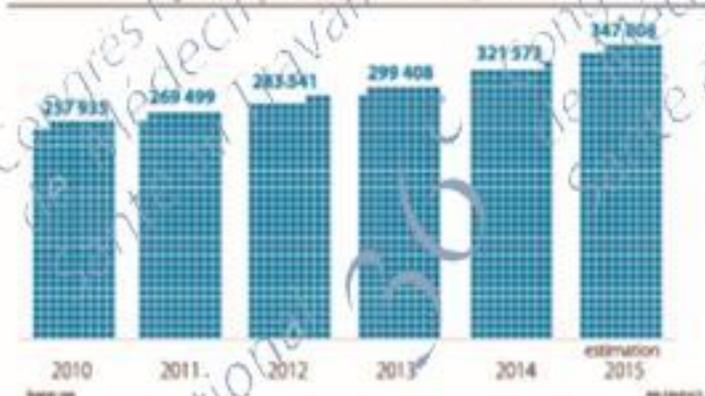
- **Motivations politiques et budgétaires**
- Les trajets de réintégration en chiffres (2017-2021)
- Bilan subjectif selon les acteurs
- Evaluation scientifique
  - Enquête universitaire par questionnaire
  - Audit de la Cour des Comptes
- Trajets de réintégration 2.0 en 2022
- Conclusions

# Motivations politiques et budgétaires

Evolution des dépenses de chômage et d'incapacité de travail



Evolution du nombre d'invalides (incapacité de travail de plus d'un an)



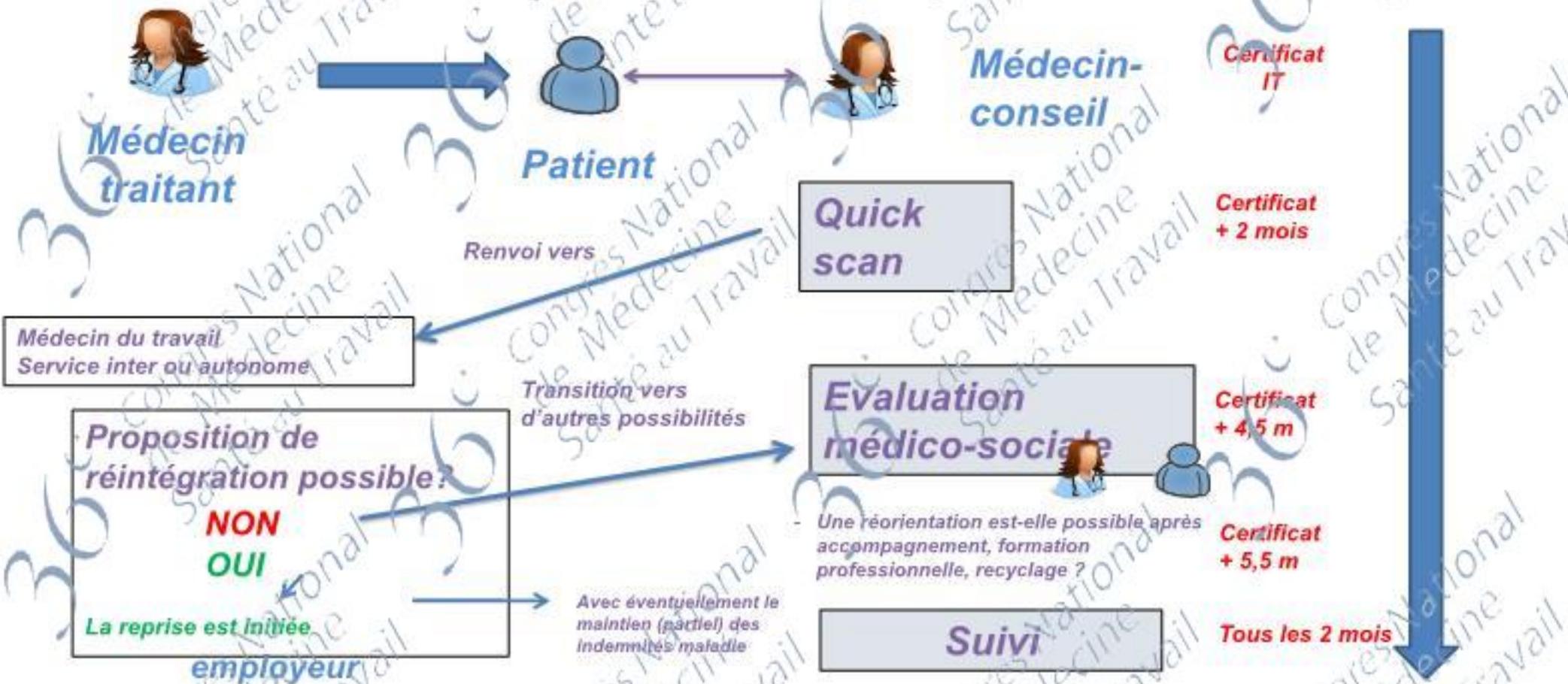
## Statistiques INAMI

- Nombre d'invalides (IT>1 an)
  - 2017 : 379.908
  - 2018 : 400.745
  - 2019 : 420.504
  - 2020 : 442.127
- Dépenses 2019
  - Chômage : 6.353 M€
  - Invalidité : 6.698 M€
  - Incapacité travail primaire : 2.058 M€

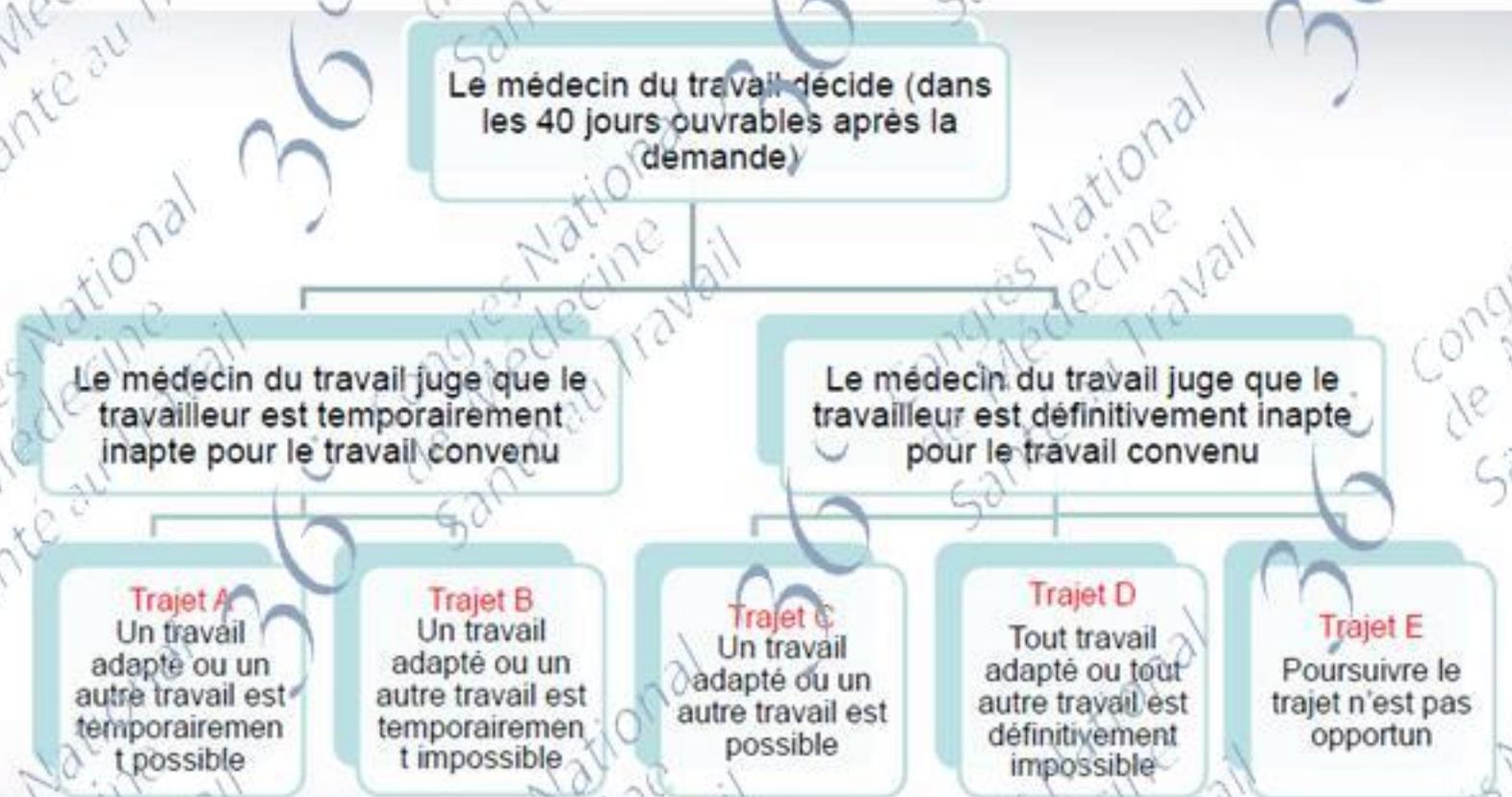
## **Adaptation des législations assurance-maladie et code du travail (01/12/2016) : le trajet de réintégration**

- Objectif : infléchir la courbe d'augmentation des invalides ou « malades de longue durée »
- Principes :
  - « promouvoir la réintégration du travailleur [...], en donnant à ce travailleur, soit temporairement, un travail adapté [...] en attendant d'exercer à nouveau son travail convenu, soit définitivement, un travail adapté ou un autre travail s'il est jugé définitivement inapte à exercer son travail convenu ».
  - Intervention précoce en cas d'incapacité de travail
  - Collaboration médecin-conseil (MC), médecin du travail (MT) et médecin généraliste (MG)

# Nouveauté 2016 : le trajet de réintégration (TRI)



## Quelle décision le MT peut-il prendre suite à l'évaluation de réintégration ?



## **Implication possible d'une décision D : rupture du contrat de travail pour « force majeure médicale »**

- Le travailleur jugé « inapte définitivement au travail convenu et inapte à effectuer un travail adapté/autre travail », peut alors être licencié pour « force majeure médicale »
- Ce type de licenciement n'est autorisé que via la procédure d'un TRI
- Avantages pour
  - L'employeur : pas d'indemnités de licenciement à verser
  - Le travailleur : pas de préavis à prester, accès direct aux allocations de chômage

# Qui peut initier un trajet de réintégration ?

Entrée dans le trajet de réintégration



Travailleur



Médecin-conseil

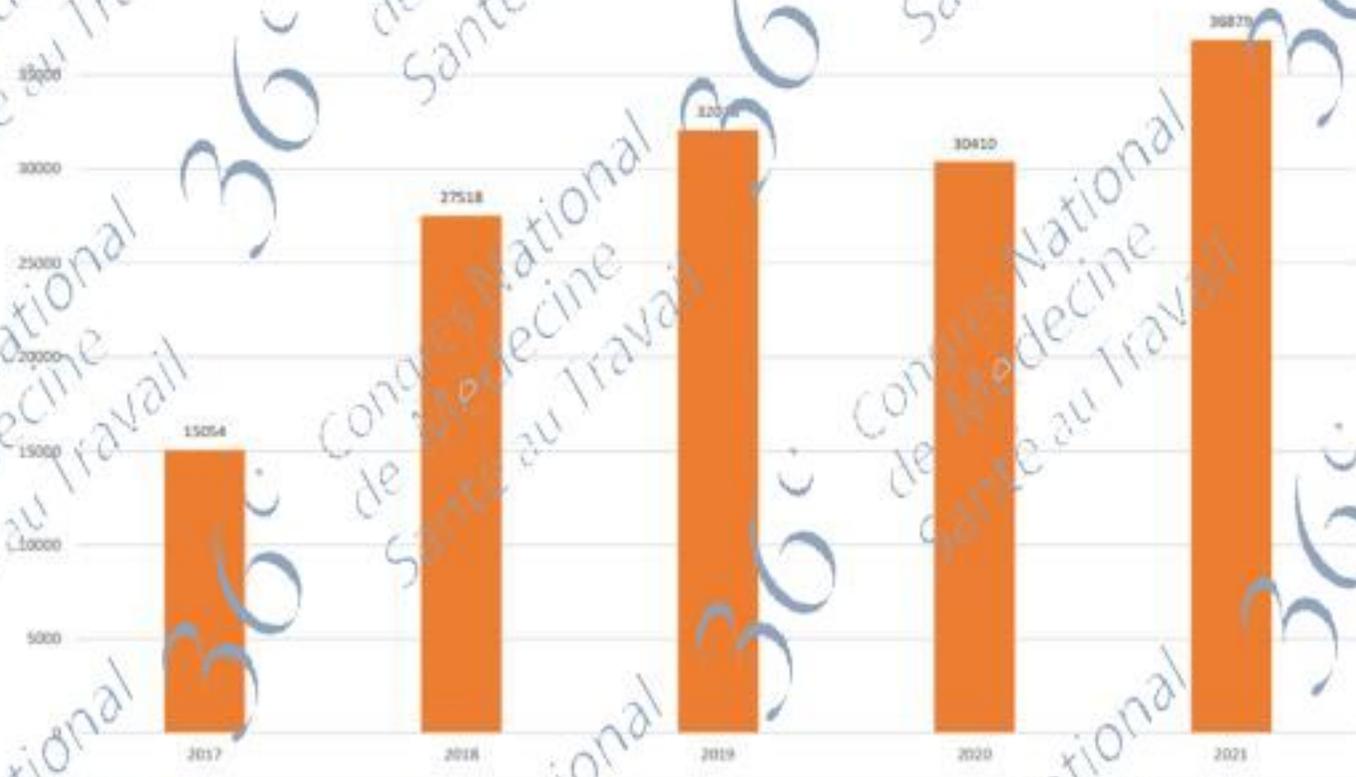


Employeur

## Plan de la présentation

- Motivations politiques et budgétaires
- **Les trajets de réintégration en chiffres (2017-2021)**
- Bilan subjectif selon les acteurs
- Evaluation scientifique
  - Enquête universitaire par questionnaire
  - Audit de la Cour des Comptes
- Trajets de réintégration 2.0 en 2022
- Conclusions

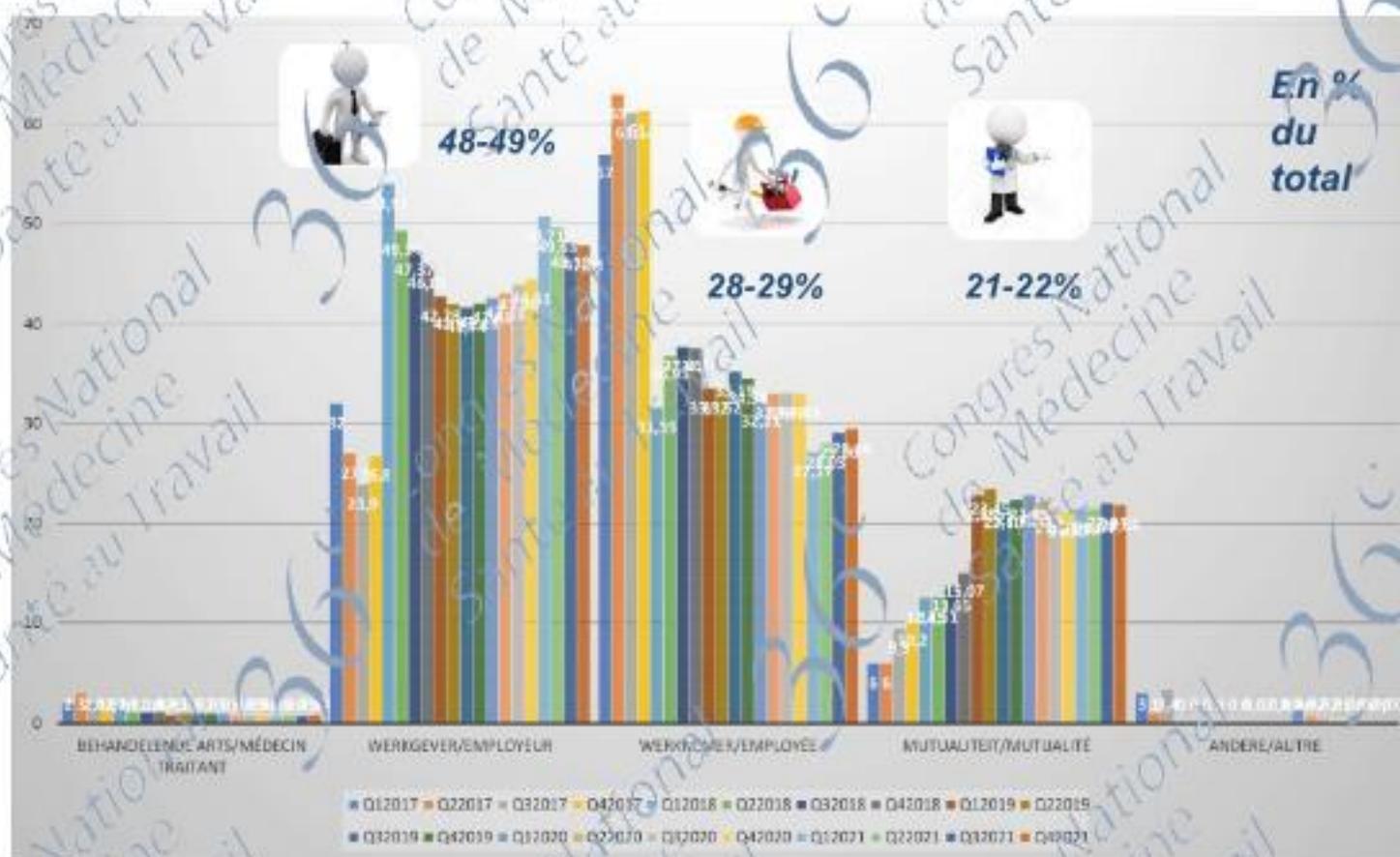
## Nombre de trajets de réintégration (2017-2021) impliquant le médecin du travail



**N.B.** Les données des services autonomes ne sont pas incluses

Co-Prev 2022

# Ventilation des trajets 2017-2021 selon le demandeur



# Ventilation des décisions prises en 2021



## Plan de la présentation

- Motivations politiques et budgétaires
- Les trajets de réintégration en chiffres (2017-2021)
- **Bilan subjectif selon les acteurs**
- Evaluation scientifique
  - Enquête universitaire par questionnaire
  - Audit de la Cour des Comptes
- Trajets de réintégration 2.0 en 2022
- Conclusions

## Trajets de réintégration – perceptions communes des acteurs

- Points critiques :
  - Lourdeur des procédures administratives et relative pénurie des médecins concernés, MC et MT
  - Absence d'incitants positifs pour l'employeur prêt à faire des efforts pour réintégrer
  - Absence de moyen de communication facile entre MC, MT et MG
- Points positifs :
  - La réintégration est mise à l'ordre du jour dans les entreprises
  - Système mettant pour la 1<sup>ère</sup> fois en réseau MG, MT et MC
  - Précocité voulue de l'intervention en milieu du travail

## Trajets de réintégration – perceptions contrastées des acteurs

- Syndicats : ...cette nouvelle législation = machine à licencier !
- Employeurs : pourquoi doit-on attendre 4 mois avant de proposer un TRI au salarié ?
- Médecins du travail : les démarches informelles (visite de pré-reprise, reprise partielle) ne sont-elles pas souvent plus efficaces pour réintégrer ?

## Trajets de réintégration – perceptions contrastées des acteurs

- Médecins-conseils :
  - Soulignent conflit possible entre les délais de décision prévus par la législation TRI et celui prévu par la législation en assurance-maladie (art 100 §1)
  - Divergence d'interprétation avec le MT concernant la décision D (définitivement inapte pour le travail convenu)

## Plan de la présentation

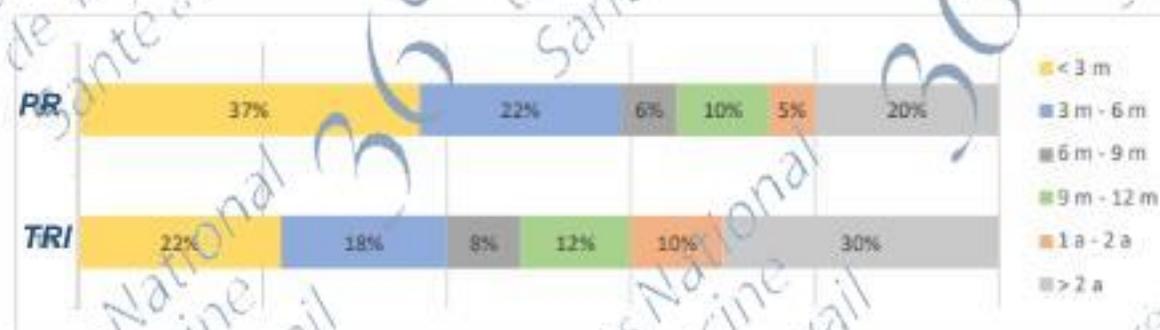
- Motivations politiques et budgétaires
- Les trajets de réintégration en chiffres (2017-2021)
- Bilan subjectif selon les acteurs
- **Evaluation scientifique**
  - **Enquête universitaire par questionnaire**
  - **Audit de la Cour des Comptes**
- Trajets de réintégration 2.0 en 2022
- Conclusions

## Enquête universitaire par questionnaire (KUL - ULB)

- Envoi en 2019 par 5 SEPP (SPSTI) d'un questionnaire à un échantillon aléatoire de
  - 3192 salariés ayant suivi un trajet en 2017 ou 2018 (groupe TRI) ; 481 réponses (15%)
  - 3198 salariés ayant bénéficié d'une visite de pré-reprise (groupe PR); 592 réponses (19%)
- Taux de retour au travail :
  - TRI : 42% (dont 69% chez un autre employeur)
  - PR : 73% (dont 87% chez le même employeur)

# Enquête universitaire par questionnaire (KUL - ULB)

## Durée d'incapacité de travail avant intervention



## Nature du problème de santé



## Audit de la Cour des Comptes (2019 - 2021) : 'malades de longue durée, mesures de réintégration sur le marché du travail'

- Impact des trajets sur le groupe cible :

Année	N travailleurs en IT	% de demandes de TRI
2017	262.451	5,7
2018	272.468	10,1

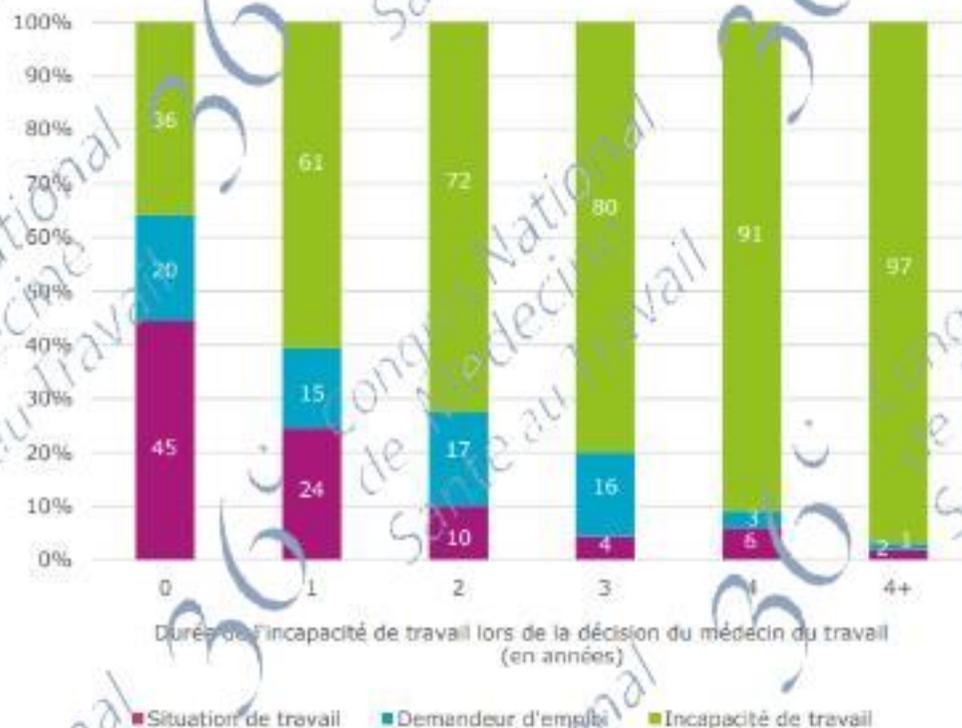
Evolution du statut des personnes après la décision du MT concernant le TRI



# Audit de la Cour des Comptes (2019 - 2021) : résultats

**Statut des personnes 7 trimestres après la décision du MT à propos du trajet de réintégration, selon la durée de l'incapacité de travail**

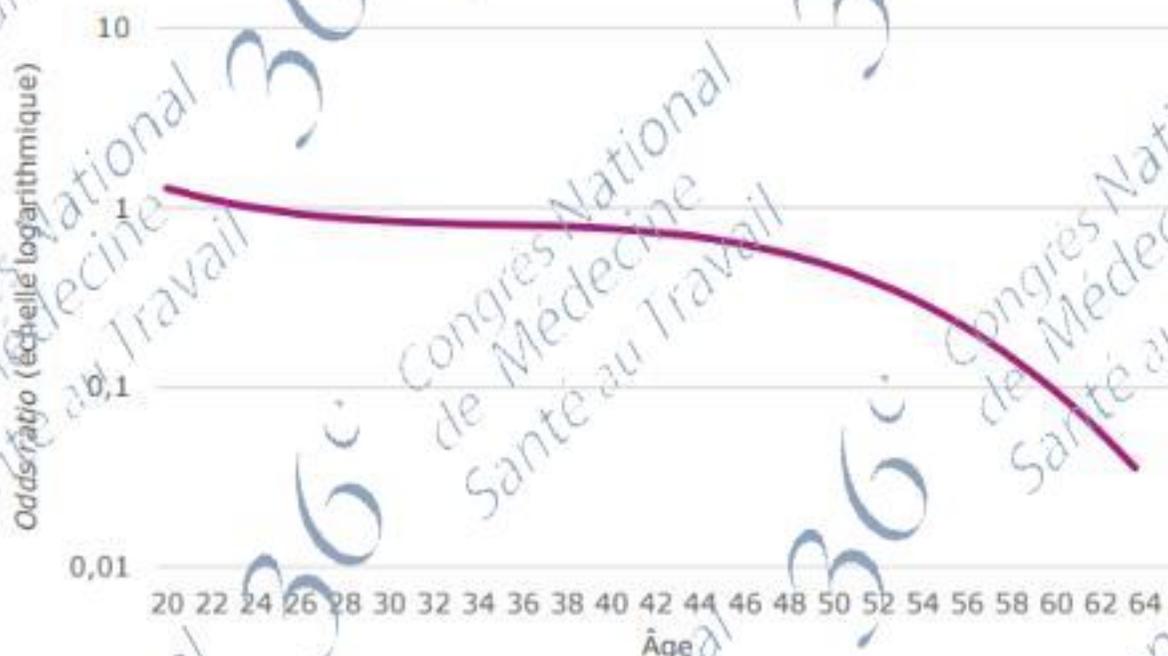
**Plus l'inclusion dans le TRI est précoce, plus les chances de succès sont donc élevées**



# Audit de la Cour des Comptes (2019 - 2021): résultats

**Lien entre l'âge et la probabilité de retrouver un travail après un trajet**

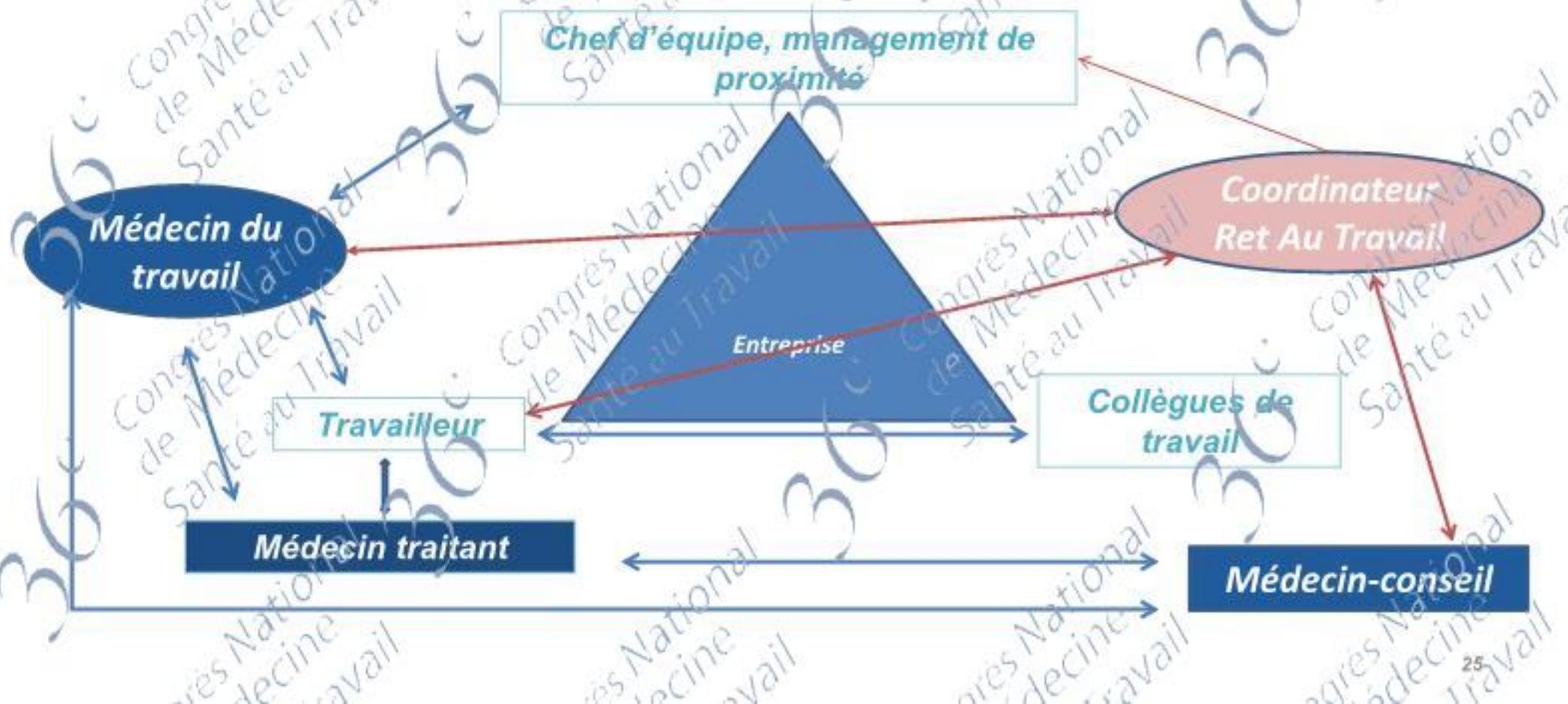
**L'âge est donc un facteur prédictif majeur !**



## Plan de la présentation

- Motivations politiques et budgétaires
- Les trajets de réintégration en chiffres (2017-2021)
- Bilan subjectif selon les acteurs
- Evaluation scientifique
  - Enquête universitaire par questionnaire
  - Audit de la Cour des Comptes
- **Trajets de réintégration 2.0 en 2022**
- Conclusions

# Trajets de réintégration 2.0 : recrutement de 40 coordinateurs 'retour au travail' en 2022



# Trajets de réintégration 2.0 : le débat en cours



**Motivation du salarié  
et de l'employeur  
avec maintien du  
volontariat ?**

**Responsabiliser le  
salarié et l'employeur  
avec des sanctions à  
la clé ?**

## Conclusions : les TRI, succès ou échec ?

- Réintégrer au travail un travailleur absent depuis < 12 mois ≠ réintégrer une personne en arrêt depuis plusieurs années
- Obstacles à surmonter : démographie des MC et MT, partage de données personnelles, manque d'outils de communication
- Confusion entre système de réintégration et gestion des effets des RPS via la 'force majeure médicale'
- Succès = focus réel des acteurs médicaux et de l'entreprise sur la réintégration des personnes avec limitations de santé
- Echec ? Limiter l'augmentation des malades de longue durée



36<sup>e</sup>

Congrès National  
de Médecine &  
Santé au Travail

Du 14 au 17 juin 2022  
Palais de la Musique et des  
Congrès de Strasbourg

**Merci pour votre  
attention !  
Questions ?**

## Références

- Enquête universitaire :
  - [2020 - Evaluation de l'impact de la nouvelle réglementation sur la réintégration au travail - Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale \(belgique.be\)](#)
- Audit de la Cour des Comptes
  - [Fiche | Cour des comptes \(ccrek.be\)](#)